

Envoyé en préfecture le 09/03/2017

Reçu en préfecture le 09/03/2017

Affiché le

ID : 029-212901771-20170306-2017DCM026-DE

COMMUNE DE PLOUARZEL



RAPPORT POUR LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

ANNÉE 2017

TABLE DES MATIÈRES

029-212901771-20170306-2017DCM026-DE

PRÉAMBULE	3
PREMIÈRE PARTIE : DONNÉES GÉNÉRALES	4
2ème PARTIE : RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE.....	6
3ème PARTIE : LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET LÉGISLATIF	14
4ème PARTIE : LES ORIENTATIONS 2017.....	18
5ème PARTIE : PROSPECTIVE 2017-2019.....	20
CONCLUSION.....	24

PRÉAMBULE

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu en Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci (article 12 de la Loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République).

Ce débat ne donne pas lieu à un vote mais une délibération en prend acte.

Son objet est d'assurer une bonne information des conseillers municipaux et des habitants sur les choix budgétaires.

L'ordonnance du 26 août 2005 est venue compléter ces principes généraux en précisant :

- que le débat porte sur les engagements pluriannuels envisagés
- que les modalités d'organisation du D.O.B. soient fixées dans le règlement intérieur du Conseil
- que le débat soit l'occasion de présenter une véritable prospective financière.

Ce débat d'orientation budgétaire (DOB) permet :

- de faire le point sur la situation financière du budget,
- d'exposer l'évolution prévisible des variables (concours extérieurs, obligations et normes réglementaires, investissements, fiscalité, service de la dette, ...),
- de resituer le budget à venir dans un contexte pluriannuel et de définir une stratégie financière cohérente avec la préservation de la solvabilité,
- de discuter des priorités du budget primitif.

Le Titre IV de la Loi du 7 août 2015 portant « Nouvelle organisation territoriale de la République » vient apporter quelques modifications aux obligations des collectivités ; il est consacré à la « transparence et responsabilité financières des collectivités territoriales » (article 107) :

- un rapport doit être établi pour servir de support au DOB ;
- le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres ;
- lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires devra être mis en ligne.

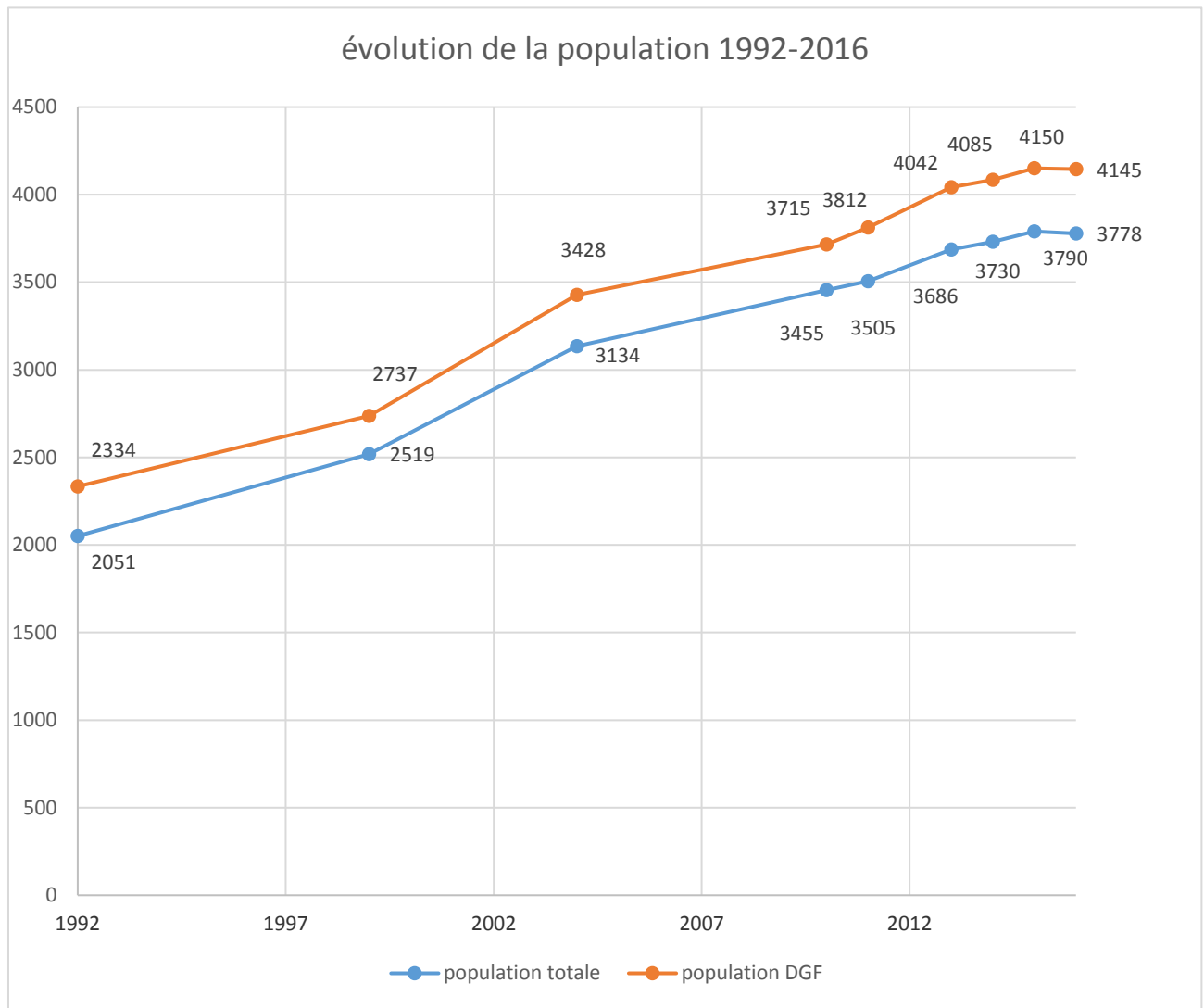
Ce dossier va permettre, d'une part, de mesurer les conséquences des choix de gestion réalisés, mais également d'évaluer les capacités d'investissement de la Commune pour les années à venir. Ce débat d'orientation budgétaire concerne également les budgets annexes liés au budget principal.

Dans cette perspective, ce document comporte cinq parties :

- **Des données générales**
- **Une rétrospective financière**
- **Un tableau rapide du contexte économique et législatif**
- **Les orientations pour 2017**
- **Hypothèse prospective (années 2017-2019).**

PREMIÈRE PARTIE : DONNÉES GÉNÉRALES

DÉMOGRAPHIE



Depuis 1992 la population a progressé de 1727 habitants soit +84,20%. On note un ralentissement de la progression, en raison de l'impact de la crise économique (moins de permis de construire délivrés, rapprochement des ménages du bassin d'emploi, ...).

LA VIE ÉCONOMIQUE

La municipalité mène depuis de nombreuses années une politique destinée à affirmer la vocation de pôle de vie de la commune.

Cela s'est traduit par un programme soutenu de création d'équipements :

- Nouvelle mairie ;
- Lotissements communaux, relayés ensuite par des lotissements privés ;
- Maison de l'enfance ;
- Médiathèque ;
- Extension de l'école publique, création d'une cuisine centrale et de deux restaurants scolaires ;
- Espaces commerciaux ;
- Équipements sportifs et de loisirs ;

- Densification urbaine, avec construction de logements en opérations denses (ex : ZAC de Kreizh Arzhel) ;
- Création d'un pôle médical.

Cette politique porte ses fruits :

- Installation récente de nouveaux commerces en centre bourg : auto-école, photographe, boucher-charcutier, poissonnier, marchande de fruits et légumes, restaurant ;
- Succès de la ZAC de Kreizh Arzhel, ouverte à la mixité sociale.

La densification de l'habitat à proximité des cœurs de bourgs se poursuit :

- Reconquête des friches urbaines et bâtiments en état d'abandon ;
- Nouveaux lotissements en 2016 : Lamotte, nexcity

FISCALITÉ – PRODUIT FISCAL

taux d'imposition communaux

	2014	2015	2016
Taux Taxe d'Habitation (TH)	20,15%	20,35%	20,35%
Taux Foncier Bâti (FB)	27,27%	27,55%	27,55%
Taux Foncier non bâti (FNB)	46,67%	46,67%	46,67%

bases nettes d'imposition

€	2014	2015	2016
Base nette TH	3 892 727	4 103 720	4 059 885
Base nette FB	2 756 302	2 838 227	2 890 022
Base nette FNB	289 225	297 665	294 905

2ème PARTIE : RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

Cette analyse a pour objectif de retracer, les principales évolutions des recettes et des dépenses afin d'en identifier les causes, et ainsi évaluer la santé financière de la Commune fin 2016, en constatant les grands équilibres à travers les principaux indicateurs de gestion comparés sur la période.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

L'ÉPARGNE

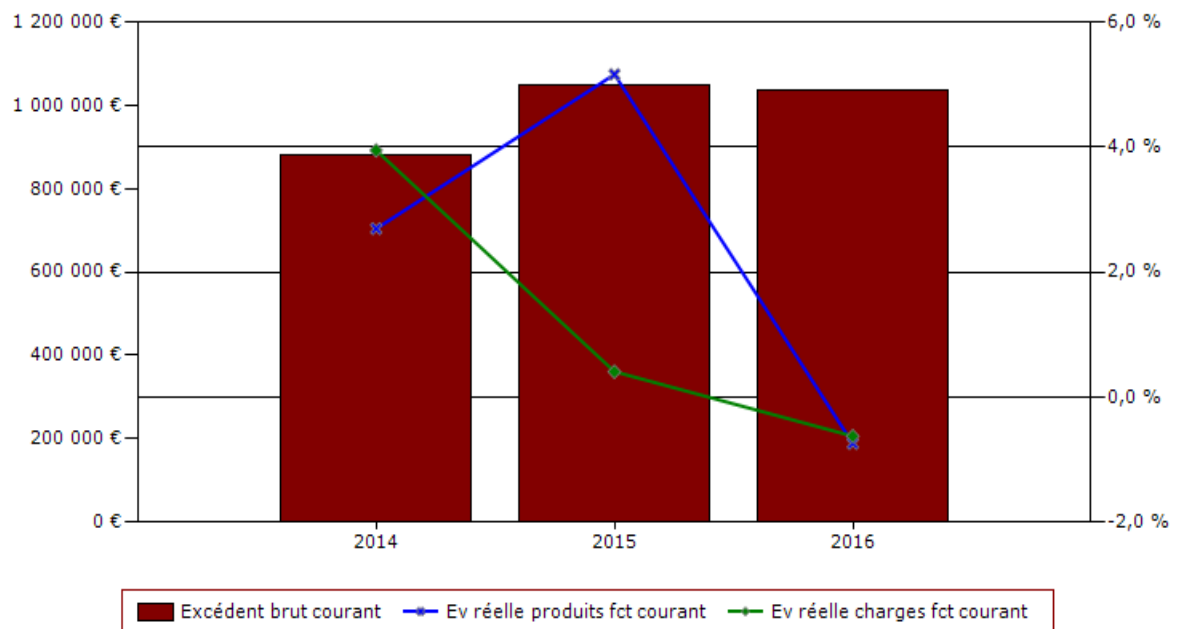
CHAINE DE L'EPARGNE

CHAINE DE L'EPARGNE

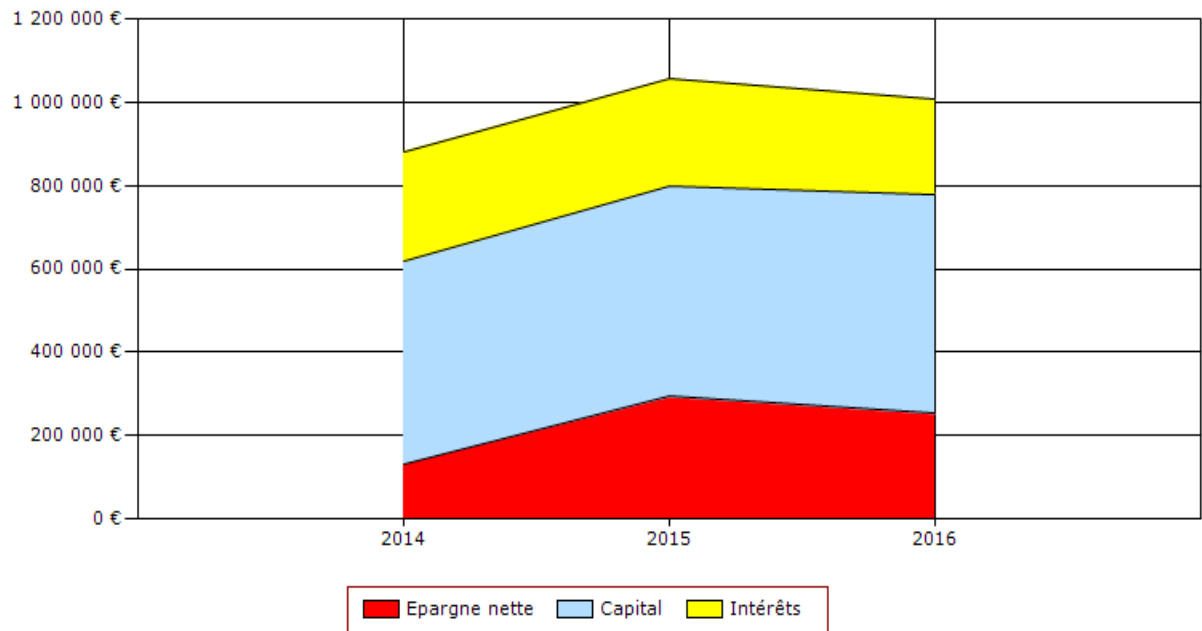
€	2014	2015	2016
Produits de fonctionnement courant	3 417 544	3 594 122	3 570 846
- Charges de fonctionnement courant	2 536 468	2 546 727	2 533 222
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	881 076	1 047 395	1 037 624
+ Solde exceptionnel large	1 180	10 049	-29 573
= Produits exceptionnels larges*	4 763	57 428	12 284
- Charges exceptionnelles larges*	3 583	47 379	41 857
= EPARGNE DE GESTION (EG)	882 256	1 057 444	1 008 051
- Intérêts	263 648	256 701	227 750
= EPARGNE BRUTE (EB)	618 608	800 743	780 301
- Capital	485 799	506 848	527 454
= EPARGNE NETTE (EN)	132 809	293 895	252 847

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

Excédent brut courant



Marges d'épargne



LA DETTE

L'ENCOURS

Encours et délai d'extinction de la dette

ENCOURS DE DETTE AU 31/12

€	2014	2015	2016
= Encours corrigé	5 839 295	5 710 583	5 353 147
/ Epargne brute	618 608	800 743	780 301
= Encours corrigé / Epargne brute	9,4	7,1	6,9

DUREE APPARENTE DE LA DETTE

€	2014	2015	2016
Encours corrigé de la dette (au 01/01)	5 811 145	5 839 295	5 710 583
Capital	485 799	506 848	527 454
Encours corrigé / Capital (années)	12,0	11,5	10,8

L'ANNUITÉ

Ratios

ANNUITE DE LA DETTE

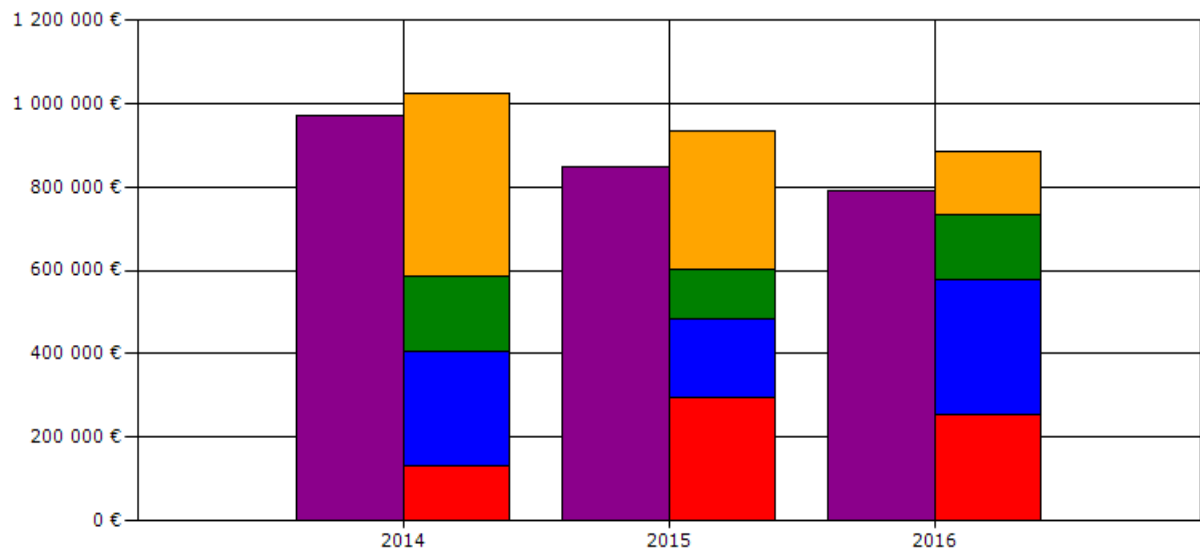
€	2014	2015	2016
Capital	485 799	506 848	527 454
Intérêts	263 648	256 701	227 750
Annuité de la dette	749 447	763 549	755 204

RATIOS DE LA DETTE

	2014	2015	2016
Annuité de dette / Épargne de gestion	84,9%	72,2%	74,9%
Annuité de dette / Produits fct	21,9%	20,9%	21,1%

L'INVESTISSEMENT**FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE**

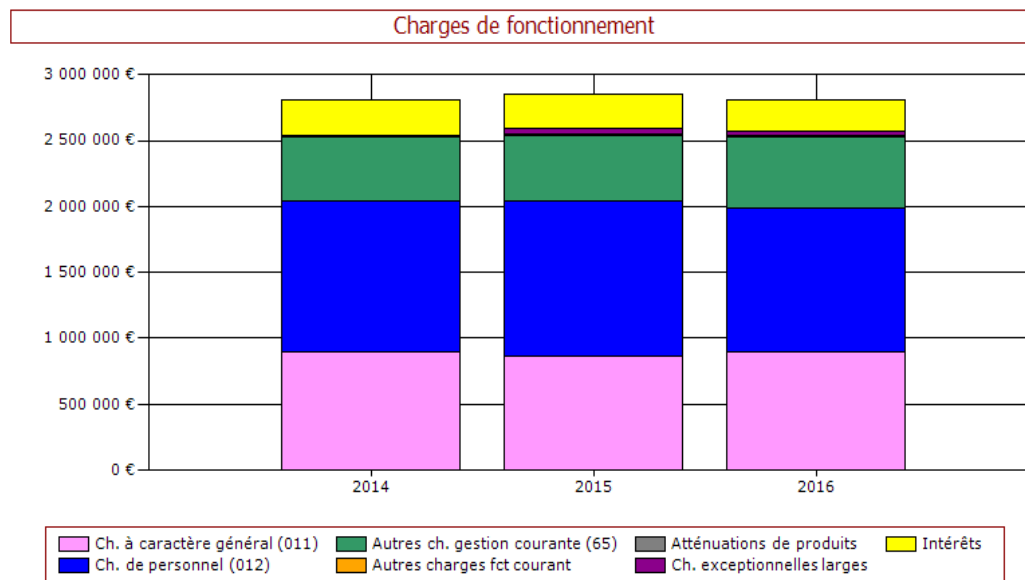
€	2014	2015	2016
Dépenses d'équipement	970 779	849 350	789 387
Dépenses directes d'équipement	970 779	849 350	788 048
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	0	0	1 339
Opérations pour cpte de tiers (dép)	0	0	0
Dépenses financières d'investissement	0	0	0
Remboursement anticipé	0	0	0
Dép d'inv hors annuité en capital	970 779	849 350	789 387
Financement de l'investissement	1 025 950	933 643	883 940
EPARGNE NETTE	132 809	293 895	252 847
Ressources propres d'inv. (RPI)	272 492	191 561	324 119
FCTVA	95 760	45 878	100 407
Produits des cessions	109 660	4 161	133 160
Diverses RPI	67 072	141 522	90 552
Opérations pour cpte de tiers (rec)	0	0	0
Fonds affectés (amendes, ...)	15 206	7 185	6 469
Subventions yc DGE / DETR	166 643	110 002	150 505
Emprunt	438 800	331 000	150 000
Variation de l'excédent global	55 171	84 292	94 553

Financement de l'investissement

■ Epargne nette
 ■ Dépenses d'équipement
 ■ Autres dép. inv.
 ■ RPI
 ■ Subv° et autres rec. inv.
 ■ Emprunt

LE FONCTIONNEMENT**LES CHARGES****CHARGES DE FONCTIONNEMENT : MONTANT**

€	2014	2015	2016
Charges fct courant strictes	2 524 685	2 536 024	2 522 096
Charges à caractère général	897 478	863 943	891 962
Charges de personnel	1 144 759	1 174 785	1 091 897
Autres charges de gestion courante	482 448	497 296	538 237
Autres charges fct courant	0	0	0
Atténuations de produits	11 783	10 703	11 126
Charges de fonctionnement courant	2 536 468	2 546 727	2 533 222
Charges exceptionnelles larges	3 583	47 379	41 857
Charges de fct hors intérêts	2 540 051	2 594 106	2 575 079
Intérêts	263 648	256 701	227 750
Charges de fonctionnement	2 803 699	2 850 807	2 802 829

**Charges de fonctionnement : évolution nominale**

	Moy.	2015/14	2016/15
Charges fct courant strictes	-0,1%	0,4%	-0,5%
Charges à caractère général	-0,3%	-3,7%	3,2%
Charges de personnel	-2,3%	2,6%	-7,1%
Autres charges de gestion courante	5,6%	3,1%	8,2%
Autres charges fct courant	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de produits	-2,8%	-9,2%	4,0%
Charges de fonctionnement courant	-0,1%	0,4%	-0,5%
Charges exceptionnelles larges	241,8%	n.s.	-11,7%
Charges de fct hors intérêts	0,7%	2,1%	-0,7%
Intérêts	-7,1%	-2,6%	-11,3%
Charges de fonctionnement	0,0%	1,7%	-1,7%

* y compris frais financiers hors intérêts (66 - 6611)

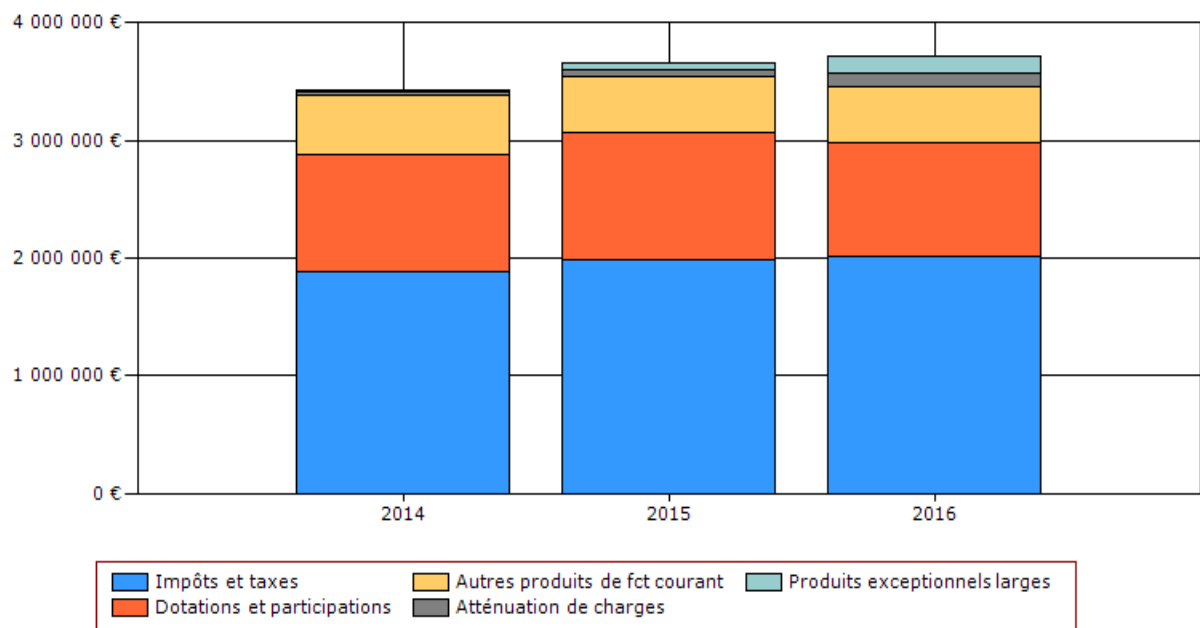
Charges de fonctionnement : évolution réelle

	Moy.	2015/14	2016/15
Charges fct courant strictes	-0,5%	0,4%	-1,5%
Charges à caractère général	-0,8%	-3,7%	2,2%
Charges de personnel	-2,8%	2,6%	-8,0%
Autres charges de gestion courante	5,1%	3,1%	7,2%
Autres charges fct courant	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de produits	-3,3%	-9,2%	2,9%
Charges de fonctionnement courant	-0,6%	0,4%	-1,5%
Charges exceptionnelles larges	240,1%	n.s.	-12,5%
Charges de fct hors intérêts	0,2%	2,1%	-1,7%
Intérêts	-7,5%	-2,6%	-12,2%
Charges de fonctionnement	-0,5%	1,7%	-2,7%
<i>Inflation budgétaire</i>	<i>0,50%</i>	<i>0,00%</i>	<i>1,00%</i>

LES PRODUITS DU DOMAINE COMMUNAL**PRODUITS DE FONCTIONNEMENT**

€	2014	2015	2016
Produits fonctionnement courant stricts	3 377 228	3 536 880	3 461 553
Impôts et taxes	1 889 622	1 993 314	2 010 549
Contributions directes	1 674 400	1 758 273	1 760 685
Dotation communautaire reçue	36 877	34 710	29 901
Attribution FPIC	49 127	67 747	81 288
Solde impôts et taxes	129 218	132 584	138 675
Dotations et participations	993 475	1 069 989	974 236
DGF	766 937	764 338	718 115
Compensations fiscales	62 346	61 944	49 854
Dotation communautaire reçue	0	7 700	0
Solde participations diverses	164 192	236 007	206 267
Autres produits de fct courant	494 131	473 577	476 768
Produits des services	357 233	351 669	346 798
Travaux en régie	53 164	33 000	50 000
Produits de gestion	83 734	88 908	79 970
Atténuations de charges	40 316	57 242	109 293
Produits de fonctionnement courant	3 417 544	3 594 122	3 570 846
Produits exceptionnels larges	4 763	57 428	12 284
Produits financiers divers	0	0	17
Produits exceptionnels	4 763	57 428	12 267
Produits de fonctionnement	3 422 307	3 651 550	3 583 130

Produits de fonctionnement



DGF, Fonds de Péréquation et Compensations fiscales

€	2014	2015	2016
Dotation forfaitaire (DF)	490 058	435 700	372 405
Effet variation de population	4 204	5 670	-436
Contribution RFP	-23 369	-60 028	-62 859
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	276 879	328 638	345 710
dont DSR	120 668	156 162	182 074
dont DNP	156 211	172 476	163 636
= DGF (A)	766 937	764 338	718 115
FDTP	0	0	0
+ FPIC	49 127	67 747	81 288
= Fonds de péréquation (B)	49 127	67 747	81 288
Compensations fiscales (C)	62 346	61 944	49 854
DOTATIONS (A) + (B) + (C)	878 410	894 029	849 257

Produits de fonctionnement (détail) : montant

€	2014	2015	2016
Produits des services	476 520	311 949	310 796
Redevances assainissement	424 251	298 788	299 413
70612 Taxes raccordement	52 269	13 160	9 383
7068 Contrôle avant vente	0	0	2 000
Autres produits de gestion courante	1 551	0	1
Produits de fonctionnement courant	478 071	311 949	310 797
Produits exceptionnels larges	0	0	0
Produits de fonctionnement	478 071	311 949	310 797

Charges de fonctionnement (détail) : montant

€	2014	2015	2016
Charges à caractère général	2 385	3 562	6 540
6061 fournitures non stockables (eau, énergie)	1 368	1 216	1 405
6063 fournitures entretien, petit équipement	183	212	12
6068 autres matières et fournitures	0	76	29
617 études et recherches	0	0	1 989
622 rémunérations intermédiaires honoraires	0	0	2 300
626 frais postaux	834	928	805
627 Autres	0	1 130	0
Charges de personnel	39 500	40 000	20 000
Participation CCPI assainissement	149 569	110 623	136 328
Charges fct courant diverses (hydreas)	0	8 974	6 984
Charges de fct courant	191 454	163 159	169 852
Charges exceptionnelles larges	0	62 030	19 120
Charges de fct hs intérêts	191 454	225 189	188 972
Intérêts	80 125	72 375	59 369
Charges de fonctionnement	271 579	297 564	248 341

€	2014	2015	2016
Recettes d'investissement	294 543	883 728	338 804
Recettes réelles non reclassées (hors 1068)	52 278	737 088	96 949
Affectation du résultat (1068) N-1	37 000	37 000	124 000
Excédent reporté	92 065	0	0
Recettes d'ordre (amortissements)	113 200	109 640	117 853
Dépenses d'investissement	328 580	1 035 502	465 074
Dépenses réelles non reclassées	278 480	949 635	261 471
Déficit reporté N-1	0	34 037	151 773
Dépenses d'ordre	50 100	51 830	51 830
Résultat d'investissement	-34 037	-151 774	-126 270
dont résultat d'investissement de l'année	-163 102	-154 737	-98 497
dont résultat reporté (yc1068)	129 065	2 963	-27 773

DEPENSES					
Chapitres	Libellés	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2016
11	Charges à caractère général	58 012 €	44 263 €	75 105 €	95 100 €
12	Charges de personnel et frais	531 134 €	537 235 €	534 821 €	541 200 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €	0 €	0 €	200 €
66	Charges financières	0 €	0 €	0 €	200 €
67	Charges exceptionnelles	5 384 €	5 000 €	5 000 €	5 200 €
TOTAL		594 530 €	586 498 €	614 926 €	641 900 €
RECETTES					
Chapitre	Libellés	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2016
13	Atténuation de charges	15 592 €	37 245 €	28 594 €	39 000 €
70	Ventes produits, prestations	115 786 €	117 939 €	121 313 €	126 437 €
74	Subventions d'exploitation	463 202 €	429 457 €	467 897 €	475 592 €
75	Autres produits de gestion	0 €	0 €	90 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €	0 €
79	Transferts de charges	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL		594 579 €	584 641 €	617 895 €	641 029 €
		-1,51%			
SOLDE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		49 €	-1 857 €	2 969 €	
Solde N-1		2 680 €	2 729 €	872 €	
Excédent d'exploitation reporté		2 729 €	872 €	3 841 €	

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

3^{ème} PARTIE : LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET LÉGISLATIF

Un glossaire des abréviations figure au bas de la page 15

LA RÉFORME TERRITORIALE a un impact fort pour les collectivités territoriales, qui perdurera jusqu'à la fin du mandat.

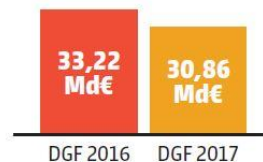
La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 confie de nouvelles compétences aux régions, aux intercommunalités et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Il s'agit du troisième volet de la réforme des territoires.

LA LOI DE FINANCES POUR 2017

Le projet de Loi de Finances pour 2017 a été promulguée le 29 décembre 2016. Elle a été publiée au Journal Officiel du 30 décembre 2016.

Baisse de la DGF

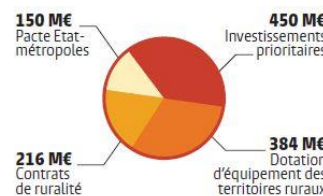
- 2,33 Md€



Comme annoncé par François Hollande, la contribution du bloc communal à la baisse des dotations a été divisée par deux par rapport à 2015 et 2016. Mais la DGF totale est passée de 41,51 à 30,86 Md€ entre 2013 et 2017.

Fonds de soutien à l'investissement local

1,2 Md€



Le fonds de soutien à l'investissement du bloc communal est reconduit, avec 200 M€ de crédits supplémentaires. Plus de 3 000 projets ont été cofinancés par ce fonds de soutien l'an dernier.

Péréquation en hausse, FPIC stable et réforme de la DSU

DSU: dotation de solidarité urbaine.
DSR: dotation de solidarité rurale.
FPIC: fonds de péréquation intercommunale et communale.

**180 M€
DSU et DSR**

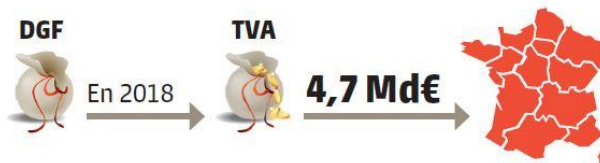


**1 Md€
FPIC**



La dotation de solidarité urbaine (DSU) est revue afin de la recentrer et de mieux en répartir la progression annuelle. La notion de DSU cible s'efface et l'indice synthétique fait davantage de place au critère du revenu.

De la TVA pour les régions



A compter de 2018, les régions bénéficieront d'une fraction des recettes de TVA en échange de leurs montants de DGF. Pour 2017, un fonds de soutien de 450 M€ viendra financer leurs compétences de développement économique.

SOURCE: LOI DE FINANCES POUR 2017 - INFOGRAPHIE: M. GOBERT / LA GAZETTE

Hypothèse de croissance

La Loi de finances pour 2017 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,5% pour l'année 2017. Pour 2016, les dernières prévisions avoisinent 1,2%.

Le Haut Conseil des finances publiques juge l'hypothèse d'une croissance de 1,5% en 2017 « optimiste compte tenu des facteurs baissiers qui se sont matérialisés ces derniers mois (atonie persistante du commerce mondial, incertitudes liées au Brexit et au climat politique dans l'Union européenne et dans le monde, conséquences des attentats notamment sur l'activité touristique...) ».

Prévisions de déficit public

Les projets de lois de finances (PLF) et de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2016

confirment la prévision de déficit nominal de 2,7% en 2017 soit 69,3 milliards d'euros, après 3,3% en 2015.

L'objectif affiché par l'État est une maîtrise de l'évolution de la dépense publique afin de limiter à la fois le niveau de déficit mais aussi et dans le même temps le niveau des prélèvements obligatoires.

L'État représentait 87% du déficit public 2011. Il a contribué à 70% de la diminution de celui-ci entre 2011 et 2015. Dans le même temps, les administrations publiques locales représentaient 1% du déficit 2011 et ont contribué à hauteur de 5% de la diminution de ce déficit.

Taux d'inflation

Le taux d'inflation pour 2016 est de 0,4% (pour une prévision de la Loi de finances de 1%). L'inflation se redresserait en 2017 pour atteindre 0,8%. Cette évolution dépendra aussi encore de l'évolution du coût des produits énergétiques. Cette estimation est globalement partagée par les différentes institutions économiques et financières.

Valeurs locatives cadastrales

Les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées de 0,4% pour 2017.

Dotation globale de fonctionnement, poursuite de la baisse et annulation de la réforme

La Loi de Finances traduit les engagements pris par le Président de la République lors du dernier congrès des maires au printemps 2016 : les collectivités vont faire face à une troisième année consécutive de baisse de leurs dotations, qui sera toutefois moins importante qu'en 2015 et 2016 : 2,63 milliards d'euros au lieu des 3,67 milliards envisagés initialement.

Concrètement cela signifie une division par deux de la diminution qui était envisagée en 2017 des dotations du bloc communal.

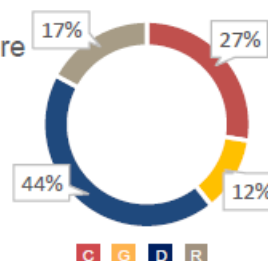
Les collectivités locales ont été pleinement associées aux efforts de redressement des comptes publics, via une baisse de 11 Md€ des concours de l'État en 4 ans (2014/2017). Pour 2017, la contribution au redressement des comptes publics (CRFP) est maintenue mais adaptée à la situation de chaque catégorie de collectivité.

Répartition de la contribution au redressement des finances publiques des collectivités

La minoration de DGF au titre du redressement des comptes publics de 2,63 milliards € pour 2017 est répartie ainsi :

- 725 millions € pour les communes
- 310,5 millions € pour les EPCI à fiscalité propre
- 1 148 millions € pour les départements
- 451 millions € pour les régions

A noter, qu'en 2017, le département de Mayotte percevra une DGF de 804 000 €.



La contribution au redressement des finances pour la commune serait de -33 300€ en 2017 soit -179 540€ depuis 2014 (début de la réforme).

Dans l'immédiat, le gouvernement renonce à réformer la DGF. L'article 150 du PLF 2016 qui devait entrer en vigueur en 2017 et restructurer la DGF est purement et simplement supprimé.

L'objectif est de faire figurer de nouvelles dispositions dans un projet de loi de finances pour les collectivités territoriales à venir, afin d'apporter aux collectivités plus de visibilité sur leurs perspectives budgétaires.

Mais la suppression de cet article signifie-t-il pour autant un abandon définitif du projet de réforme ?

Le montant de la DGF inscrit dans l'article 15 du PLF 2017 est donc de 30,86 milliards d'euros. En 4 ans plus du quart de la DGF aura disparu ; elle s'élevait en effet à 41,5 milliards d'euros en 2013. À cet égard certains observateurs

La péréquation horizontale plafonnée à 1Md€ : le FPIC

L'objet du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est d'assurer une péréquation horizontale entre les collectivités territoriales et leurs groupements : les plus riches versant aux plus pauvres. Cette péréquation a été instaurée en 2012 et renforcée. Son montant est ainsi passé au niveau national de 150 M€ à 780 M€ en 2015. En 2017, le FPIC est plafonné à 1Md€.

En 2016, la commune a reçu 81 288 € au lieu de 84 325 € prévu au budget primitif

La poursuite de la diminution des variables d'ajustement de l'enveloppe normée.

Ces variables d'ajustement sont désormais composées de l'ensemble des compensations d'exonérations fiscales versées par l'État aux collectivités locales, à l'exception, jusqu'ici des compensations d'exonération de taxe d'habitation au titre des « personnes de conditions modestes ». De ce fait, les compensations fiscales sont désormais totalement déconnectées de leur assiette de calcul initiale, à savoir les pertes de recettes générées par les exonérations qu'elles sont supposées compenser, décidées par l'État, et diminuent de plus en plus fortement d'année en année. Au niveau national, la loi de finances 2017 prévoit en effet une baisse de -21,3% de ces variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'État aux collectivités locales.

La péréquation verticale renforcée

Pour venir en aide aux communes les plus fragiles, les montants de la DSU et de la DSR augmenteront de 180 millions d'euros chacun. Les modalités de financement de cette croissance sont identiques aux années précédentes : pour moitié par minoration des dotations de compensation fiscale servant de variables d'ajustement dans l'enveloppe normée et pour moitié au sein même de l'enveloppe DGF.

Soutiens à l'investissement

Créé l'an dernier, le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) a été pérennisé et son budget augmenté. Il est spécifiquement destiné à abonder les projets d'investissement du bloc local. Sa gestion est déconcentrée.

Doté de 580 millions d'euros, il se compose d'une enveloppe destinée à financer les contrats État-métropole, les projets en fonction de la population régionale, les priorités d'aménagement. Les priorités retenues sont : la rénovation thermique, la transition énergétique, les énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics, les infrastructures en faveur de la mobilité ou du logement, le numérique, la téléphonie mobile et les équipements nécessaires du fait de l'augmentation du nombre d'habitants.

L'autre enveloppe de ce fonds est destinée au financement des projets de PETR, de communes/communautés situés en dehors des aires urbaines de plus de 50 00 habitants. Ces projets spécifiquement ruraux visent notamment l'accessibilité des services, l'attractivité, le soutien aux bourgs-centres, le numérique, la transition énergétique et la cohésion sociale.

En parallèle de ces nouvelles enveloppes, le budget de la DETR a été revu à la hausse (+184 millions), et les seuils d'éligibilité ont été redéfinis. Les parlementaires sont associés aux comités locaux de DETR.

Éléments de contexte national en matière de ressources humaines

En matière de ressources humaines, la préparation du budget pour 2017 devra tenir compte des décisions nationales suivantes :

- La revalorisation du point d'indice décidée début 2016. Suite aux négociations salariales avec les organisations syndicales, le Gouvernement a décidé de revaloriser le point d'indice de 0,6% dès juillet 2016, puis de 0,6% à compter de février 2017, mettant ainsi fin à six années de gel de la valeur du point ;
- L'accord national sur les Parcours Professionnel, les Carrières et les Rémunérations (PPCR), qui prévoit notamment de transférer une partie des primes et indemnités sur le traitement indiciaire. Cette mesure, dont l'application progressive sera neutre pour les agents actifs, mais positive pour ceux qui partent à la retraite en améliorant le montant de leur pension, viendra alourdir le coût des charges patronales supportées par la commune. Déjà effective depuis 2016 pour les agents de la catégorie B, l'application de cette mesure se poursuivra en 2017 et 2018 pour les agents de la catégorie A et C. En parallèle de ce transfert primes/points, un reclassement de l'ensemble des grilles statutaires s'appliquera dès 2017.
- La pérennisation en 2017 de la diminution du taux de la contribution patronale au CNFPT de 1 à 0,9% appliquée depuis 2016.
- La révision du régime indemnitaire au programme de 2017 dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) aura également un impact sur les charges de personnel.

Glossaire des principales abréviations

PIB : produit intérieur brut

PLF : projet de loi de finances

PLFSS : projet de loi de financement de la Sécurité sociale

DGF : dotation globale de fonctionnement

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

FPU : fiscalité professionnelle unique

CIF : coefficient d'intégration fiscale

CGCT : code général des collectivités territoriales

DSUCS : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale

DSR : dotation de solidarité rurale

DNP : dotation nationale de péréquation

FCTVA : fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée

DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux

CNFPT : centre national de la fonction publique territoriale

4^{ème} PARTIE : LES ORIENTATIONS 2017

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le budget 2017 va être élaboré en tenant compte de la poursuite de la baisse des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales. Les collectivités locales continueront à être associées à l'effort de réduction des déficits publics.

À la baisse des dotations s'ajoute le désengagement continu de l'État dans les missions qu'il exerçait précédemment.

Il faut également tenir compte du ralentissement démographique, donc d'une progression faible des bases fiscales même si cet effet sera atténué par la suppression de l'abattement général à la base (mis en œuvre à compter de 2017).

I - LES ORIENTATIONS FINANCIÈRES

La construction des budgets communaux s'inscrit dans **les principales orientations financières** suivantes :

- 1- Optimisation des recettes et des subventions
- 2- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- 3- Priorité aux programmes d'investissement subventionnables

RECETTES DE DGF ET SUBVENTIONS

La recherche de subventions reste une priorité, malgré un contexte de plus en plus complexe en termes de critères de financement public.

L'objectif est de chercher à obtenir 501 000 € de subvention sur les 1 669 000 € d'investissement subventionnable (hors programmes permanents) soit 30%.

La baisse des dotations d'État se poursuit, compensée néanmoins par l'accroissement démographique, même s'il s'infléchit, et la timide reprise immobilière.

MAITRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Les efforts réalisés en 2016 pour maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement doivent être impérativement poursuivis : mise en concurrence systématique, recyclage, utilisation de produits d'entretien naturels fabriqués sur place, économies d'énergie...
- Sur les charges de personnel, cette évolution entend être contenue également : restructuration des services en tenant compte des transferts de compétences vers l'intercommunalité, emplois aidés cofinancés par l'État...

PRIORITÉ AUX PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNABLES

De nombreux projets en gestation arrivent à maturité cette année. Il est proposé de donner la priorité aux programmes qui sont susceptibles d'être subventionnés.

Ces opérations liées au renouvellement urbain et à la rénovation énergétique permettront de revaloriser des bâtiments en mauvais état afin de favoriser de nouveaux usages (logements, commerces, ateliers

des services techniques).

Or ces deux thématiques de renouvellement urbain – densification et rénovation énergétique des bâtiments sont particulièrement ciblées par les financeurs que sont l'État, la Région, le département et la Communauté de communes du Pays d'Iroise.

II) PROGRAMMES PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 2017

Les grands axes de l'action de la commune pour l'année 2017 s'articulent autour des orientations suivantes :

Objectif d'investissement en 2017 de 2 112 000€ dont :

- Centre technique : achat du terrain/bâtiment et études : 200 000 €
- Opération de renouvellement urbain :
 - o Achat et démolition de deux maisons en état d'abandon : 122 000 €
 - o Achat et démolition de l'école Saint Charles : 320 000 €
 - o Achat et démolition hangar Segalen : 325 000 €
 - o Démontage 2^{ème} hangar Segalen et projet maisons locatives seniors : 90 000 €
 - o Étude aménagement bourg : 10 000 €
- Pôle santé : 250 000€
- Programme de voirie : 200 000 €
- Aménagement du bourg : 60 000 €
- Entretien des bâtiments : 50 000 €
- Rénovation énergétique des vestiaires de la salle de sport : 300 000 €
- Étude réaménagement de la médiathèque : 20 000 €
- Réaménagement du cimetière : 20 000 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Les principales opérations, portent sur la poursuite des programmes en cours : Kerescar, Le Carpont, Ruscumunoc

BUDGET SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement. La section d'exploitation comprend essentiellement des dépenses liées à la rémunération et à la formation du personnel.

I) PARAMÈTRES

Population : hypothèse d'évolution

Stabilisation ou faible croissance probable.

Évolution des bases d'imposition

	2017/16	2018/17	2019/18
Hypothèse évolution base brute (TH)	1,2%	1,8%	1%

II) FONCTIONNEMENT

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution des charges prendra notamment en compte :

- La stabilisation probable des effectifs scolaires ;
- Les départs en retraite intervenant en 2016 et 2017 notamment et la restructuration des services en tenant compte des transferts de compétences en cours et à venir.

LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

1- Évolution des produits fiscaux

Taux de Fiscalité Directe Locale (FDL)

Maintien des taux de 2016 en 2017.

2- Évolution des dotations de l'État

€	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire	372 405	338 074	338 510	338 947
Effet variation de population	-436	-1 046	436	436
Effet prélèvement pour péréquation	0	0	0	0
Contribution RFP	-62 859	-33 284	0	0
Effet CPS*	0	0	0	0
+ Dot° d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	345 710	371 873	390 509	406 757
dont DSU	0	0	0	0
dont DSR	182 074	211 963	235 914	258 475
dont DNP	163 636	159 910	154 596	148 282
+ DGF DOM TOM ou divers	0	0	0	0
+ Ajustements		0	0	0
= DGF (A)	718 115	709 947	729 020	745 703

(* En 2011, la fraction CPS de la DC est augmentée à hauteur de la suppression du prélèvement FT et diminuée du montant de la TASCOT transférée

FDTP	0	0	0	0
+ FPIC	81 288	75 751	73 528	71 370
+ DDR + DDU + Autres	0	0	0	0
= Fonds de péréquation (B)	81 288	75 751	73 528	71 370
Compensations fiscales (C)	49 854	62 503	67 101	66 716
DOTATIONS (A) + (B) + (C)	849 257	848 202	869 649	883 789

III) L'INVESTISSEMENT

PROGRAMMES PRÉVISIONNELS D'INVESTISSEMENT (PPI)

Exercice 2018

- Programme de voirie : 200 000 €
- École Saints anges : 500 000e
- Effacement des réseaux : 60 000 €
- centre technique : 200 000 €
- Entretien de bâtiments : 50 000 €
- Terrain multisports city : 100 000 €
- Médiathèque : 80 000 €
- Cimetière : 20 000 €

Exercice 2019 :

- École saints anges : 400 000€
- Programme de voirie : 200 000 €
- Effacement des réseaux : 60 000 €
- Entretien de bâtiments : 50 000 €

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

	2016	2017	2018	2019	2020
Dép. d'éqpt éligibles FCTVA (%)	72,07%	69,62%	75,00%	75,00%	75,00%
FCTVA (Cpt 10222)	100 407	90 000	259 839	161 538	100 023
PLD (Cpt 10224)	0	0	0	0	0
TLE (Cpt 10223) / TA (Cpt 10226)	68 714	65 000	65 000	40 000	40 000
Autres dotations (Cpt 10)	0	0	0	0	0
Total compte 10	169 121	155 000	324 839	201 538	140 023
Subventions (Cpt 131,132)	150 505	701 000	493 518	100 000	20 000
Permanent	52 552	20 000	20 000	20 000	20 000
renouvellement urbain (maisons, écoles, hangar...)	0	351 000	213 518	40 000	0
Sport	97 953	130 000	20 000	0	0
Médiathèque		0	0	0	0
Atelier des services techniques		0	40 000	40 000	
Cimetières	0	0	0	0	0

	2016	2017	2018	2019	2020
Sim. 5 : PPI de base (sans Sts Anges)					
DI hs annuité en capital	789 387	1 862 000	813 000	493 000	493 000
Emprunt	150 000	602 864	0	0	0
Ep nette	252 847	333 136	334 599	356 843	361 532
EGC	301 447	301 447	610 646	714 512	693 855
Sim. 6 : PPI fort (avec Sts Anges)					
DI hs annuité en capital	789 387	1 862 000	1 313 000	893 000	493 000
Emprunt	150 000	602 864	190 801	246 858	0
Ep nette	252 847	333 136	334 599	344 604	333 457
EGC	301 447	301 447	301 447	301 447	301 928
Sim. 7 : PPI fort et baisse des dotations					
DI hs annuité en capital	789 387	1 862 000	1 313 000	893 000	493 000
Emprunt	150 000	602 864	226 654	317 395	55 491
Ep nette	252 847	333 136	298 746	274 066	225 895
EGC	301 447	301 447	301 447	301 447	249 857
Sim. 8 : PPI fort 5 (+pôle santé) et baisse des dotations					
DI hs annuité en capital	789 387	2 112 000	1 313 000	893 000	493 000
Emprunt	150 000	852 864	182 554	300 849	37 517
Ep nette	252 847	333 136	312 089	290 612	243 870
EGC	301 447	301 447	301 447	301 447	249 857

La programmation de la mise en place des différents projets sera déterminée en fonction de l'évolution des lois de finances (dotations et participations de l'État) et de l'attribution des dotations.

€	Dépenses d'équipement directes	Ch fct courant strictes	Variation uniforme 3 taxes	Ep nette	DGF
	Moyenne	Evol ⁿ nominale moyenne	Variation moyenne	Montant	Montant
	2017-2020	2016-2020	2016-2020	2020	2020
5 : PPI de base (sans Sts Anges)	875 250	1,4%	0,00%	361 532	762 705
6 : PPI fort (avec Sts Anges)	1 100 250	1,4%	0,00%	333 457	762 705
7 : PPI fort et baisse des dotations	1 100 250	1,4%	0,00%	225 895	661 968
8 : PPI fort 5 (+pôle santé) et baisse des dotations	1 162 750	1,4%	0,00%	243 870	661 968
<i>Rétrospective : 2016</i>	788 048	-0,5%	0,00%	252 847	718 115

La chaîne de l'épargne

CHAINE DE L'EPARGNE

€	2017	2018	2019	2020
Produits de fonctionnement courant	3 560 807	3 631 421	3 655 389	3 680 318
- Charges de fonctionnement courant	2 535 550	2 573 950	2 618 450	2 671 747
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 025 256	1 057 471	1 036 939	1 008 571
+ Solde exceptionnel large	0	0	0	0
= Produits exceptionnels larges*	10 000	10 100	10 201	10 303
- Charges exceptionnelles larges*	10 000	10 100	10 201	10 303
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 025 256	1 057 471	1 036 939	1 008 571
- Intérêts	204 801	207 576	192 380	179 244
= EPARGNE BRUTE (EB)	820 456	849 894	844 559	829 327
- Capital	487 320	537 805	553 946	585 457
= EPARGNE NETTE (EN)	333 136	312 089	290 612	243 870

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

Hypothèse calculée avec les éléments connus à ce jour.

LA DETTE :**L'annuité (évolution 2017-2019)**

€	2017	2018	2019	2020
Capital	487 320	537 805	553 946	585 457
Intérêts	204 801	207 576	192 380	179 244
Annuité de la dette	692 121	745 381	746 327	764 701

RATIOS DE LA DETTE

	2017	2018	2019	2020
Annuité de dette / Produits fct	19,4%	20,5%	20,4%	20,7%

Encours et délai d'extinction.

ENCOURS DE DETTE AU 31/12

€	2017	2018	2019	2020
Encours brut	5 718 691	5 363 440	5 110 343	4 562 402
Epargne brute	820 456	849 894	844 559	829 327
= Encours corrigé / Epargne brute	7,0	6,3	6,1	5,5

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La compétence assainissement sera entièrement transférée à la communauté de communes du Pays d'Iroise à la date du 1er janvier 2018.

BUDGET SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement. La section d'exploitation comprend essentiellement des dépenses liées à la rémunération et à la formation du personnel.

CONCLUSION

- Le programme pour 2017 va permettre, notamment :
 - débiter les projets étudiés depuis le début du mandat ;
 - de poursuivre la mise en place de services indispensables à la population (pôle médical, logements, commerces, ...).

Ceci tout en poursuivant les programmes de travaux d'entretien annuels.

- L'hypothèse pluriannuelle est caractérisée par une volonté :
 - d'affirmer le rôle de pôle de vie attractif de la commune de Plouarzel ;
 - de promouvoir l'économie de foncier en densifiant le cœur du bourg : réutilisation des friches urbaines